

Sur le chantier de la Tour Eiffel comme ailleurs, qu'on soit français ou étrangers :

MÊMES DROITS, MÊME SOLIDARITÉ!

L'association *Cordistes en colère, cordistes solidaires* est un collectif fondé par et pour les travailleurs cordistes ainsi que leurs proches.

Nos activités sont :

- Le soutien aux accidentés du travail, et à leur entourage, notamment à la suite des 26 décès de cordistes au travail depuis 2006, en France ;
- Le soutien aux salariés dans les conflits liés au travail :
- En amont, l'implication dans la défense des conditions de travail auprès des institutions ;
- Le partage de conseils et d'informations à l'attention des cordistes. La diffusion d'informations à destination du grand public et des médias.

Une lutte pour les conditions de travail des cordistes sur la Tour Eiffel

Jusqu'au début de l'année 2021, le chantier de peinture de la Tour Eiffel était géré par quatre entreprises (deux pour la peinture, une pour l'installation des lignes de vie, et une dernière pour la pose des filets de protection).

Des collègues cordistes travaillant en intérim pour ERI (une des deux entreprises en charge de la peinture) étaient confrontés à de nombreux problèmes (sécurité, salaires, durée des contrats, indemnités de déplacement,...). Face à ça, ils ont mené une lutte de septembre 2020 à février 2021 pour défendre leurs conditions de travail. En 6 mois de lutte, toutes les revendications qu'ils portaient ont été obtenues! (voir la liste ci-contre).

Les secrets de leur victoire ? Avoir su rester soudés en refusant les tentatives de division, et ayant su utiliser à leur avantage le caractère emblématique, médiatique et politique de ce chantier sur la Tour Eiffel! Qui voudrait d'un scandale médiatique sur le chantier du monument le plus visité de France ?

En février 2021, le chantier a été mis à l'arrêt à cause de la pollution au plomb due aux particules de peinture qui mettaient en danger la santé du public.

Depuis septembre, le chantier a donc repris. La société Jarnias a récupéré la totalité de la gestion du chantier. Les anciennes entreprises n'ont pas repris le chantier, et du coup leurs cordistes non plus.

Problèmes résolus grâce à la lutte des cordistes en 2020-2021

- absence de CQP2
- différence de salaire entre les ouvriers embauchés et les intérimaires
- manque d'équipement
- absence de prime masque (15€/jour)
- non respect des temps de vacation pour le port du masque
- cartouches filtrantes non conformes et pas renouvelés assez souvent
- combinaisons de travail non-conformes (plusieurs réactions cutanées dues aux peintures époxy)
- absence de formation et d'informations sur les tâches à accomplir
- mode opératoire d'évolution sur la structure non fourni
- absence de procédure claires en cas d'un accident
- non respect des règles d'indemnités de grands déplacement (repas, logement, trajets)
- modification très régulière des protocoles et des horaires des ouvriers

Avec la reprise du chantier, les conditions de travail ne doivent pas être revues à la baisse !

Avec ce remaniement dans la gestion du chantier, il nous semblait important, avec l'association, de nous assurer du maintien des bonnes conditions de travail.

Nous savons que beaucoup d'entre vous viennent aujourd'hui du Portugal pour travailler sur le chantier de la Tour Eiffel. Avec le statut de travailleurs détachés, sachez que le Code du travail vous assure les mêmes droits que tous les autres travailleurs français.

Vous devez avoir les mêmes salaires que les cordistes directement embauchés par Jarnias. Vous devez avoir les mêmes indemnités, les mêmes horaires, les mêmes durées de travail, les mêmes primes,...

En tous points, que vous soyez travailleurs français ou travailleurs détachés, vous devez recevoir un traitement égal!

Le statut de travailleurs détachés n'influe QUE sur le montant des cotisations versées par l'employeur et sur vos droits aux prestations sociales pour lesquelles vous continuez à dépendre de votre pays d'origine.

Les travailleurs détachés ont les mêmes droits que tous les travailleurs français

- Mêmes conditions de salaires que les travailleurs français (travail égal = salaire égal) ;
- Congés pour événements familiaux (naissance, mariages, décès ...);
- Jours fériés (chômés ou majorés à 100 % du salaire)
- Durées de travail (35 à 48h / semaine et 10h/jour)
- Majorations pour les heures supplémentaires
- Majorations pour les heures de nuit de 20h à 6h
- Chômage à 75 % du salaire en cas d'intempérie
- Droit de grève
- Droit de retrait
- Indemnités de grand déplacement pour le logement et les repas (exemple : 80€/jour chez Jarnias) : à payer du lundi au dimanche + 1 voyage aller-retour Paris / Portugal une fois / mois (temps de trajet et frais de transports indemnisés)
- Règles relatives à la santé et la sécurité au travail

► Toutes les infos sur les droits des travailleurs détachés à lire sur :

https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/detachement-des-salaries-posting-of-employees/

► Sur ce chantier, vous dépendez de la :

Convention collective - ouvriers du bâtiment (IDCC 1596)

En cas de besoin, contactez l'association

En cas de problème, ou simplement pour répondre à des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Cette association est faite pour et part les cordistes, et ce peu importe les nationalités!

Pour les collègues qui vous ont précédés sur le chantier, l'association a servi d'intermédiaire afin de porter certaines revendications auprès des patrons et du client (la SETE : Société d'exploitation de la Tour Eiffel). À savoir que le conseil d'administration de la SETE est composé quasi exclusivement d'élus de la mairie de Paris. Le risque d'un scandale leur fait extrêmement peur. C'est une arme pour vous. Si vous avez des choses à faire valoir, vous avez donc toutes les chances de pouvoir les obtenir.

Et si vous avez besoin, l'association est disponible pour vous aider. En cas de problème, contactez aussi votre inspection du travail (voir contact ci-dessous)

CONTACTS

ASSOCIATION

Cordistes en colère, cordistes solidaires

Tél:0638496418 ou 0614708932

E-mail: cordistesencolere@riseup.net

Site: https://cordistesencolere.noblogs.org/

INSPECTION DU TRAVAIL

Tél: 01 70 96 20 95

E-mail: idf-ut75.uc5@direccte.gouv.fr

Inspectrices en charge du chantier :

Sylvie LEITAO et Noura MEDJOUDJ-MEZHAR